

Bulletin

de négociation 2011



Informations à l'intention des membres syndiqués du personnel de soutien des CAAT Numéro 2, 31 mai 2011

Qu'est-ce qui se passe dans les collèges ?



Les collèges de l'Ontario existent depuis plus de 43 ans. Au cours de cette période, 20 conventions collectives ont été négociées entre le Conseil (dont le nom a été changé plusieurs fois au fil des ans : le Conseil des gouverneurs, le Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges, et aujourd'hui, le Conseil des employeurs des collèges) et le SEFPO (connu sous le nom de Civil Service Association of Ontario jusqu'en 1975).

Ces conventions collectives ont été négociées dans de diverses conditions économiques et avec des changements de gouvernement, d'administration des collèges, de négociateurs et d'équipes de négociation. Dix-neuf sur vingt accords ont été conclus sans aucune interruption des services offerts par les employés. Il n'y a pas eu de grève du personnel de soutien depuis 1979 – 32 années consécutives sans aucun arrêt de travail. Pourquoi ? Parce que les collèges et notre syndicat ont travaillé d'arrache-pied pour conclure les conventions collectives sans recourir à des grèves ou à des lockouts.

Apparemment, les collèges tiennent à mettre fin à cette série enviable de négociations réussites, en traitant le personnel de soutien comme des champignons - mieux nourris dans l'obscurité et grandis dans le compost ou le fumier. Pourquoi disons-nous cela ? Au cours des trois dernières rondes de négociations - en 2003, 2005 et 2008 – les membres de l'unité de négociation de votre collège ont été accordés des absences pour affaires syndicales payées par le SEFPO, pour vous tenir au courant des négociations et pour planifier et organiser les activités relatives aux négociations. Ces gens qui travaillent assidûment pour les membres du syndicat sont appelés des mobilisateurs et au cours des trois dernières rondes, la direction à tous les 24 collèges ont appuyé leurs demandes d'absences pour affaires syndicales.

Le 28 mars 2008, au cours de la dernière ronde de négociations, en réponse à notre proposition pour inclure la mobilisation dans les absences pour affaires syndicales spécifiquement en vertu de l'article 5.1.1, le négociateur des collèges et l'équipe patronale de négociation ont déclaré :

« Nous pensons que cela est lié à l'activité syndicale en particulier en ce qui concerne la mobilisation. Actuellement les absences sont autorisées selon le libellé de l'article 12.1. Par conséquent, le changement proposé à l'article 5.1.1 ne serait pas utile s'il s'agit des mobilisateurs; ils sont déjà gérés selon le libellé actuel. »

Essentiellement, nous avons été rassurés par les collègues qu'il n'y aurait aucune nécessité de modifier l'article 5.1.1 étant donné que les absences pourraient être autorisées en vertu de l'article 12.1.

Avançons rapidement trois ans pour arriver à la présente ronde de négociations. Aujourd'hui, les collègues refusent les mêmes absences pour affaires syndicales. Malgré les assurances données il y a trois ans, cette fois-ci, 18 des 24 collègues ont refusé les demandes d'autorisation d'absence de nos mobilisateurs qui peuvent vous tenir au courant des négociations.

C'est bon à savoir que quelques collègues ont un certain respect pour leur personnel de soutien. Les collègues Centennial, Confederation, Fleming, George Brown, Humber et Mohawk ont tous accepté d'accorder aux mobilisateurs des absences pour affaires syndicales. Félicitations à eux. Malheureusement, les autres collègues ne sont pas prêts à faire preuve de respect envers leur personnel de soutien.

Comme le dit le proverbe : une pomme pourrie gâte le peloton ... dans ce cas, 18 collègues ont indiqué qu'ils sont prêts à gâcher les négociations.

La question est donc la suivante : pourquoi les collègues refuseraient-ils aujourd'hui d'autoriser les absences pour la mobilisation, alors que leur équipe de négociation 2008 avait dit qu'elles étaient garanties par l'article 12.1 ?

Que s'est-il passé à propos de travailler de bonne foi pour conclure une entente équitable dans l'esprit de coopération ?

Nous devons nous demander si cela est une indication de la façon dont les collègues planifient à aborder les négociations en 2011. Face à ce manque de respect, nous devons travailler encore plus dur pour nous assurer que nous ne sommes pas cultivés comme des champignons - laissés dans le noir avec tout ce fumier.

En bref, nous devons être prêts à lutter encore plus fort pour obtenir un contrat équitable. C'est tout simplement triste de constater qu'en un mois, les collègues ont ruiné une relation de travail de 43 ans en démontrant l'égoïsme et l'arrogance.

Quoi qu'il arrive au cours de cette ronde de négociations, rappelez-vous que les collègues qui refusent de coopérer sont en fait prêts à jouer dur avec leurs propres travailleurs.

Lisez notre nouvelle FAQ!

Pour plus d'information sur cette ronde de négociations du personnel de soutien des CAAT, consultez notre nouvelle Foire aux questions. Vous la trouverez en ligne à l'adresse <http://www.sefpo.org/colleges/soutien/bargaining2011/qanda.htm> .



Communiquez avec votre équipe!

Si vous avez des questions sur la négociation, n'hésitez surtout pas à envoyer un courriel à votre équipe. Vous pouvez le faire à l'adresse bargaining@rogers.com.

Veillez afficher et faire circuler.

La distribution de cette publication a été autorisée par Rod Bemister, président de l'Équipe de négociation du personnel de soutien des CAAT, et par Warren (Smokey) Thomas, président du SEFPO.

**L'indispensable
soutien!**

